Dipl.
FRC 4! 32141
Case
Fre
24017

DÉCRET
DE
L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

Du 16 Juillet 1792, l'an 4e. de la Liberté,

Concernant la neutralité des Princes d'Allemagne dont le territoire avoisine les frontières de la France ;

Précédé du RAPPORT fait le même jour, au nom de la Commission extraordinaire des Douze, & des Comités Diplomatique & Militaire, par CHARLES-ANDRÉ POZZO-DI-BORGO, Député du Département de Corse:

IMPRIMÉS PAR ORDRE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

MESSIEURS,

Le ministre des affaires étrangères vous a fait connoître les dispositions des différentes cours d'Al-

THE NEWBERRY LIBRARY

lemagne à l'égard de la France ; le roi lui-même vous a annoncé les hostilités imminentes, ou, pour mieux dire, commencées, du roi de Prusse : vous avez renvoyé à vos comités réunis l'examen de cette grande affaire ; & déjà plusieurs mesures extraordinaires ont été prises pour ranimer le patriotisme des Français, & élever un rempart impénétrable contre les attaques de nos ennemis. Protégés par des princes dont le plus grand nombre a accédé à leurs projets hostiles, ils ont traversé l'Allemagne en sûreté, & sont venus, à l'aide d'une apparente neutralité, établir leurs quartiers non loin de vos frontières. Vos armées ont vu tous ces préparatifs avec inquiétude ; & déjà plus d'une fois elles auroient prévenu l'ennemi, si leur ardeur n'avoit été arrêtée par une circonspection trop discrète sur l'inviolabilité du territoire de l'Empire. Vos comités ont senti qu'il falloit enfin mettre un terme à cette inaction, & qu'il n'étoit plus permis, sans compromettre le succès de vos armes, de laisser occuper les postes, établir les garnisons & les campemens sur un territoire dont la neutralité est ouvertement violée par vos ennemis. La mesure qu'ils m'ont chargé de vous proposer n'est qu'un moyen de défense qui donnera toute la latitude nécessaire aux opérations militaires ; & quelques observations suffiront pour la justifier aux yeux du monde impartial.

La nation française avoit cru assurer la paix à l'Europe, en renonçant, par un article de sa constitution, à la guerre offensive & aux conquêtes ; elle se promettoit sans doute de mettre un terme aux malheurs des peuples, & de détruire les jalousies & les haines que les gouvernemens savent si bien exciter entre les nations, pour les rendre l'instrument de leur ambition ou de leur avarice ; mais cette doc-

trine, fondée sur la justice, réclamée par l'humanité & l'intérêt de tous, ne pouvoit s'accorder avec la fureur sanguinaire des despotes. A peine on a parlé des droits du peuple, que ceux qui le tiennent dans les fers, depuis les bords glacés de la Baltique jusqu'à la Méditerranée, ont conspiré contre les Français, par cela même qu'ils avoient déclaré de ne point usurper le territoire de leurs voisins, & de n'armer leurs bras que dans le cas d'une défense légitime. L'Autriche ambitieuse avoit déjà préparé ses bataillons; elle menaçoit de vous dicter des lois, & de vous prescrire le genre de despotisme sous lequel vous devez gémir. Tous les Français ont demandé vengeance d'un outrage dirigé contre l'indépendance nationale, & vous avez commencé la guerre que vos ennemis avoient déjà déclarée de fait par leurs dispositions évidemment hostiles.

Cet acte a accéléré le dénouement de toutes les conspirations secrettes, que le temps auroit encore rendues plus funestes à la liberté publique. Par un étrange renversement de la politique européenne, le successeur du grand Frédéric a arboré, en faveur de nos ennemis, les drapeaux triomphans à Lignitz & à Jargau, & le maître de la Silésie est compté aujourd'hui au nombre des alliés de la maison d'Autriche.

La confédération germanique, dont l'indépendance est naturellement garantie par la France, qui seule peut la préserver de l'immortelle ambition de l'Autriche, a vu avec joie cette ligue formidable se former pour détruire votre constitution: plusieurs princes même sont réputés y avoir accédé; déjà les armées ennemies ont inondé leur territoire, &, à la faveur de la neutralité, les campemens, les quartiers, les magasins & les autres dispositions militaires s'exé-

cutent sans inquiétude. Le temps viendra, où ces Puissances, comme tant d'autres, aveuglées sur leurs propres intérêts, sortiront enfin de l'erreur dans laquelle elles paroissent se plaire aujourd'hui. La ligue du Nord prescrit à l'Europe entière une servitude générale, & montre de toute part un front menaçant; selon son système, la Pologne ne doit voir finir les horreurs de la guerre qu'avec le sacrifice de son indépendance; les libertés de l'Allemagne sont détruites par le changement de la politique prussienne; la France doit être livrée aux angoisses d'une guerre intestine, & aux coups fatals des bataillons étrangers, jusqu'à ce que, cédant aux torrens des maux qu'on lui prépare, elle soit livrée, dans un état de foiblesse, à la discrétion de ses nouveaux protecteurs: c'est alors que la balance politique étant renversée, le sort des autres Puissances leur sera soumis, & que, forts de leurs soldats mercenaires couverts de fer & avides d'or, toutes les usurpations leur deviendront faciles. C'est aux Français à préserver le monde de ce terrible fléau, & à réparer la honteuse insouciance, ou la malignité perfide de ceux qui voient avec indifférence la destruction de tout germe de liberté sur la terre. Les peuples courageux & sagement gouvernés sont la providence du monde; & les Français seuls, en combattant les ennemis communs du genre humain, auront la gloire de rétablir l'harmonie politique qui préservera l'Europe d'une servitude générale. Quels que soient le nombre & les force de nos ennemis, nous ne pouvons pas succomber dans la lutte sanglante, mais glorieuse, qu'on nous prépare. Un peuple immense qui sent ses forces & sa dignité, réuni d'intérêts, & des lois, protégé par une grande armée, & des places fortes, sur un territoire qui, par sa contiguïté & l'heureuse corres-

pondance de ſes parties, fournit une maſſe ſolide de puiſſance, ne peut jamais devenir la proie des rois combinés contre lui. Soumis comme nous à l'inconſtance des événemens, aux dépenſes incalculables de la guerre, & ayant un ennemi de plus à combatre dans la force & la vérité de nos maximes; le moindre choc doit renverſer nos agreſſeurs, & altérer leur accord, car jamais il n'exiſta de traité ſolide entre des ambitieux qui ſoutiennent la cauſe de l'injuſtice. Mais les vrais Français, dont l'intétêt public a fait une confédération fraternelle, n'ont pas de défection à craindre; les dangers de la patrie exciteront le courage de ſes enfans : c'eſt dans les dangers, dans les malheurs même, que les ames s'exaltent & ſe reſſentent de toute leur énergie. Nous avons tous contracté une dette immenſe envers le monde entier: c'eſt l'établiſſement & la pratique des droits de l'homme ſur la terre; la liberté, féconde en vertus & en talens, nous prodigue les moyens de l'acquitter toute entière. Ils eſpèrent ſans doute, nos ennemis, dans des diſſentions paſſagères qui nous agitent; ils en augurent la déſorganiſation de notre gouvernement. Non, nous n'accomplirons pas leurs coupables eſpérances; nous ſentons bien que, dans l'état des choſes, un changement dans nos inſtitutions politiques amèneroit néceſſairement l'interrègne des lois, la ſuſpenſion de l'autorité, la licence, le déchirement dans toutes les parties du royaume, & la perte inévitable de la liberté. Notre vigilance conſervera ſans détruire, mettra les traîtres dans l'impuiſſance de faire le mal, &, avec la ſtabilité du gouvernement, nous ôterons aux ambitieux toutes les chances qu'ils ſe préparent dans les changemens & les révolutions perpétuelles des empires : ainſi, réuniſſant l'énergie à la ſagacité, nous pourrons parvenir à des ſuccès glorieux.

Le roi nous dénonce de nouveaux ennemis, & nous déclarons au roi que l'intention des Français & ſon devoir eſt de les combattre & de les repouſſer, quelque part qu'ils ſoient, tant qu'ils perſiſteront à ſe montrer nos agreſſeurs.

Le pays qui contient dans ſon ſein les forces deſtinées à nous détruire, n'eſt pas en droit de réclamer la neutralité : c'eſt lui qui l'a violée le premier, s'il a accepté de bon gré les bataillons ennemis, permis les magaſins, l'établiſſement des quartiers, & les autres préparatifs de guerre. Si, au contraire, il y a été forcé, ces troupes alors ſont ſes ennemies & les nôtres, & nous ſommes en droit de les combattre; & ce ſeroit une prétention bien étrange que celle de vouloir fixer les limites de notre défenſe à une neutralité violée par nos agreſſeurs, & qui ſert d'appui à toutes leurs entrepriſes. Loin de nous de vouloir faire partager les horreurs de la guerre à ceux qui n'exercent pas d'hoſtilités envers la nation françaiſe; mais, puiſque leur territoire eſt le point d'appui de nos ennemis déclarés, il ne doit plus être ſacré pour nous, & la juſtice nous autoriſe a faire les diſpoſitions néceſſaires à notre conſervation, & à regarder comme ſoumis aux lois de la guerre tous les établiſſemens militaires que nos ennemis y ont déjà formés.

Telles ſont les explications que vos comités ont cru néceſſaires pour aſſurer la marche des opérations militaires contre toute crainte mal fondée qui pourroit s'élever dans l'ame de ceux qui commandent nos armées.

DÉCRET.

L'Assemblée nationale, après avoir entendu le rapport de sa Commission extraordinaire des douze, & de ses comités diplomatique & militaire, réunis, sur la neutralité de quelques princes d'Allemagne, dont le territoire avoisine les frontières de la France, déclare que le roi est chargé de repousser, par la force des armes, tout ennemi déclaré, en état d'hostilités imminentes ou commencées contre la nation française, & de le faire attaquer & poursuivre partout où il conviendra, d'après les dispositions militaires.

DE L'IMPRIMRIE NATIONALE.